

FORMATION DES ÉLUS

CVB CISALB - ACTION 34

Sensibilisation des élus à la trame verte et bleue



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



.....

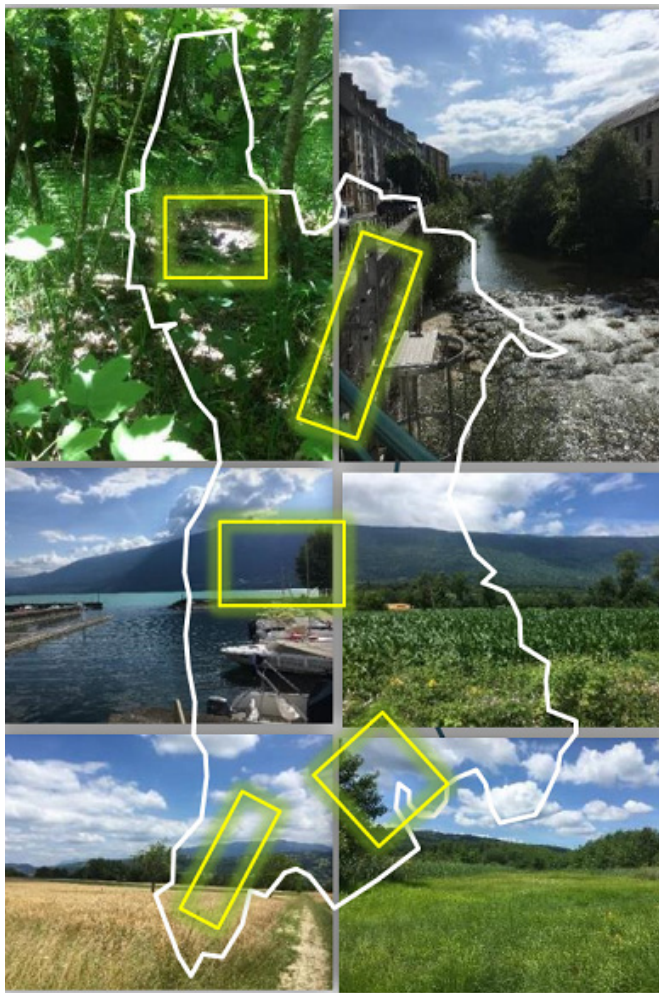
QU'EST-CE QUE LE CAUE ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie (CAUE73)

Nous sommes un organisme départemental issu de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, créé en 1978 en Savoie, fédérant l'ensemble des acteurs du cadre de vie, participant à la solidarité entre les territoires, tout en veillant à l'intégration de l'architecture et de l'urbanisme dans son environnement. Notre équipe pluridisciplinaire est composée de professionnels (architectes, urbanistes, sociologue, paysagiste...).

La base de nos actions repose sur des principes fondamentaux tels la recherche/innovation, le partenariat, le conseil, l'analyse, le débat, l'échange, l'indépendance, la sensibilisation... étant en permanence attentif aux équilibres environnementaux, sociaux, économiques en contribuant à la mobilisation des acteurs du cadre de vie.





La formation et la sensibilisation des élus à la prise en compte de la TVB

Cette action du Contrat Vert et Bleu du CISALB (financée par la région) se compose de 4 sessions d'ateliers.

La question de la biodiversité est un enjeu pour les élus et des temps de formation sur le terrain permettent de mettre en avant ce sujet de manière opérationnelle et concrète. Dans ce cadre, le CAUE de la Savoie porte une action de sensibilisation des élus à la trame verte et bleue en lien avec le CVB CISALB.

Pour cela, dans le cadre du cycle initiée dans le CVB, pour l'année 2022, l'action n°3 « médiation dans les marais de Chautagne » a été pensée comme une action de sensibilisation des élus sur le terrain, permettant d'illustrer par l'exemple des actions concrètes réalisées. Un parcours en vélo à assistance électrique dans les marais de Chautagne sera ponctué de 3 haltes commentées sur des sites identifiés. Différents partenaires ou élus viendront témoigner des travaux réalisés et des bénéfices en faveur de la biodiversité.

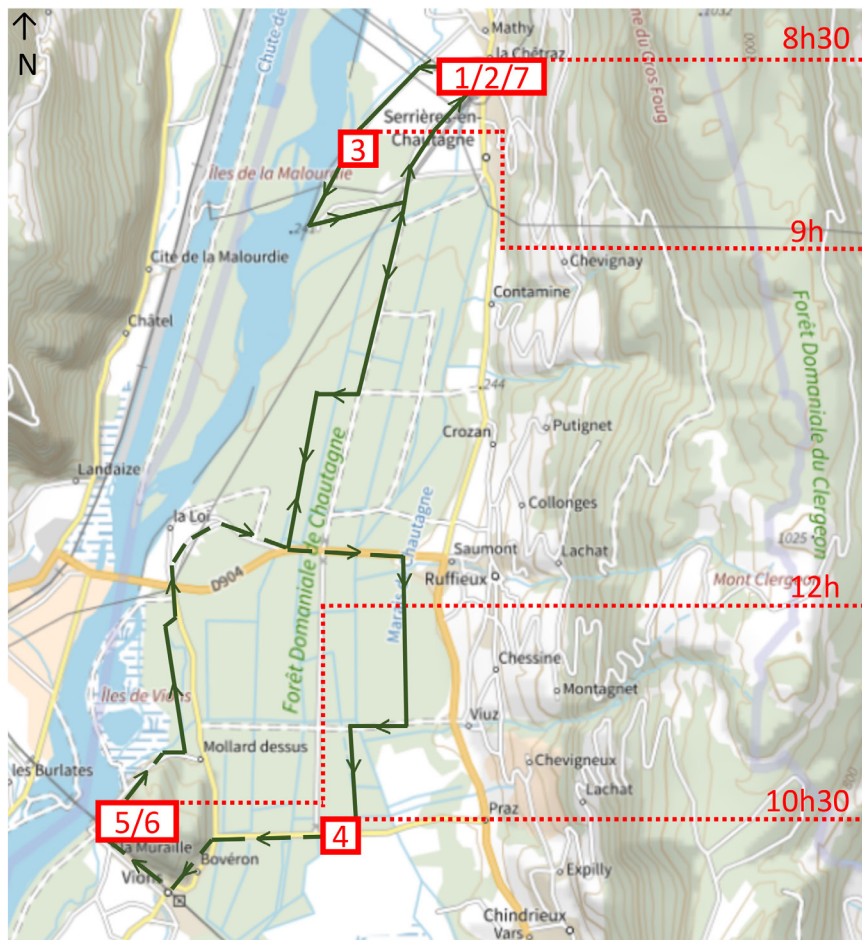
Outil opérationnel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce contrat vise la préservation et la restauration des trames vertes et bleues. Il permet de soutenir financièrement les acteurs locaux pour la mise en œuvre d'un programme sur 5 ans (2020 - 2024).

Le Contrat en chiffres

- 20 maîtres d'ouvrage
- 37 actions
- Montant global : 6 561 843 €
- Aide régionale : 1 566 867 €



LE PARCOURS



SALLE DES FETES DE SERRIERES

- Accueil café / départ
- Mot d'introduction
- Contexte
- Retour

LES LONES DU RHONE

- Restauration écologique
- Diversification des habitats
- Végétalisation

L'ETANG BLEU A VIONS

- Nouvelle gestion
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Biodiversité
- Collation

LES MARAIS A CHINDRIEUX

- Zone humide
- Valorisation agroenvironnementale

parcours

route partagée

LE PROGRAMME

- 1 8h30 - accueil café - salle des fêtes de Serrières-en-Chautagne
- 2 8h45 - Introduction et mot de bienvenue, présentation du sujet - Marie-Claire Barbier, Présidente du CISALB, et Florence Fombonne Rouvier, Directrice du CAUE de la Savoie
- 3 9h00 - Les îlons du Rhône à Serrières-en-Chautagne: restauration écologique du casier N°9 des îles de Chautagne Malourdie - Intervention du CEN de Savoie
- 4 10h30 - Les marais à Chindrieux : restauration de la zone humide - Intervention du CEN de Savoie
- 5 12h - L'étang bleu à Vions : modification de la gestion avec amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité du site - Jean-Pierre Savioz-Fouillet, Maire de Vions, et du Syndicat du Haut-Rhône
- 6 12h45 - Collation et échanges à la guinguette de Vions
- 7 14h30 - Retour - Arrivée à la salle des fêtes de Serrières-en-Chautagne

LES INTERVENANTS

Marie-Claire Barbier

Présidente du Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB),
Maire de la commune de Chindrieux
mclairebarbier@hotmail.fr



Baptiste MABBOUX

Technicien de gestion de site
Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CEN Savoie)
b.mabboux@cen-savoie.org



Jean-Pierre Savioz-Fouillet

Maire de la commune de Vions
jpsfbrakina@gmail.com



Arnaud BOURSE

Chargé de mission biodiversité et milieux aquatiques
Syndicat du Haut-Rhône
a.bourse@haut-rhone.com



3 Les îles du Rhône à Serrières-en-Chautagne : restauration écologique du casier N°9 des îles de Chautagne Malourdie



Avant le début des travaux de réhabilitation écologique

Source : CEN Savoie



Pendant le déroulement des travaux de réhabilitation écologique

Source : CEN Savoie

4 Les marais à Chindrieux : restauration de la zone humide

L'implantation d'une parcelle de maïs sur 60 ha dans un point bas de la zone humide entravait depuis 30 ans sa restauration. Souhaitant mettre en œuvre un ambitieux projet d'intérêt général, la Commune de Chindrieux, propriétaire de cette parcelle, en a récupéré la jouissance en ne renouvelant pas le bail qui la liait à l'exploitant. Pour l'accompagner dans son pilotage, la Commune de Chindrieux a mobilisé l'expertise du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie).



Source : CEN Savoie



Source : CEN Savoie



L'objectif de la restauration de mise en œuvre est double :

- retrouver un fonctionnement optimal de la zone humide, d'un point de vue hydraulique et écologique ;
- trouver une valorisation agroenvironnementale qui soit compatible avec la nature et le degré d'humidité du sol.

Plus d'informations sur le site dédié :
<http://restauration-marais-chindrieux.fr/>



5 L'étang bleu à Vions : modification de la gestion avec amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité du site



Source : CAUE de la Savoie



Source : CAUE de la Savoie

Réflexion autour d'une modification de la gestion de l'étang afin de solutionner les problèmes de qualité de l'eau et de conflit entre pêcheurs et baigneurs.

Historique et contexte des aménagements :

L'étang bleu a été créé lors de la construction de la voie ferrée Culoz Chambéry au 19ème siècle par la mise en place d'une route endiguée à travers le coude du Rhône qui venait initialement se caler contre un chemin longeant le mollard de Vions. Il s'agit donc d'une portion du fleuve dissociée par une digue.

Suite à la création de l'aménagement hydroélectrique de Belley, la CNR a sollicité la commune pour faire transiter les eaux du contre canal à travers le plan d'eau. La commune n'a pas souhaité que les deux eaux se mêlent et a validé la seconde proposition de la CNR qui a consisté en l'installation d'une buse en fond d'étang. Un ouvrage exutoire, relié à la buse et équipé de batardeaux, a également été installé par la CNR pour gérer les niveaux. Cet ouvrage est géré par la commune.

Cet étang était initialement alimenté par le fleuve par percolation à travers la digue. Un apport de source depuis le mollard est également mentionné. Les années passant les sédiments ont fini par colmater la digue et l'étang s'est peu à peu déconnecté du Rhône.

Suite à un constat de défaut d'étanchéité du plan lié à un affouillement autour de la buse, la CNR a procédé à la réparation par injection de mortier. La commune a également sollicité la CNR pour étudier le plan d'eau afin de déterminer l'origine des dysfonctionnements constatés et apporter des solutions.



NOTES



NOTES

**CA
UE
SAVOIE**



**conseil
d'architecture
d'urbanisme et
de l'environnement**

bâtiment «évolution»
25 rue Jean Pellerin
CS 42632
73026 Chambéry cedex

tél : 04.79.60.75.50

@ : caue@cauesavoie.org



facebook CAUE73

<https://www.facebook.com/CAUE73/>